

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Novembre 2021

L' an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard, Maire.

**Présents** : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, MARCHAL Yves

**Absente excusée** : MOUSSUT Cécilia ayant donné pouvoir à VAN DE ROSIEREN Isabelle

**Absent** : DÉON Julian

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09

**Date de la convocation** : 03/11/2021

**Date d'affichage** : 03/11/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Aube  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du point du jour, à savoir :  
- REFACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE PAR LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

2021-48 : DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS : REFACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ  
2021-49 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN  
2021-50 : PROGRAMME DE CRÉATIONS DE VOIRIES RUES DE L'ÉGLISE ET DU MELDA : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE DETR  
2021-51 : RUE DE L'ÉGLISE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE  
2021-52 : RUE DU MELDA : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

2021-53 : SDDEA : INSTALLATION D'UN REGARD ET D'UN ENSEMBLE DE COMPTAGE AU CIMETIÈRE -  
2021-54 : IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR NOTRE TERRITOIRE  
2021-55 : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
2021-56 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODIFIÉ  
2021-57 : TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE : APPROBATION DE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

réf : 2021-48 : DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS : REFACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ  
Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de procéder à la refacturation de l'électricité consommée par le distributeur automatique de pizzas installé Place de l'Eglise. Un compteur indépendant a été relié à celui-ci. Le relevé de ce compteur permettrait de connaître exactement la consommation qui pourrait alors être facturée au montant payé par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** de procéder à la refacturation de l'électricité consommée par le distributeur automatique de pizzas en procédant au relevé du compteur auquel il est rattaché tous les mois. Le montant payé serait calculé sur les mêmes bases que l'électricité facturée à la commune. La date de début de cette "refacturation" est fixée au 1er octobre.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'émission des titres afférents tous les mois.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-49 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN  
Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'intention d'aliéner reçue concernant une parcelle actuellement en vente proche du terrain de jeux et demande à l'assemblée si celle-ci désire exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**DÉCIDE** de ne pas user du droit de préemption urbain pour ce terrain.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-50 : PROGRAMME DE CRÉATIONS DE VOIRIES RUES DE L'ÉGLISE ET DU MELDA : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE DETR  
Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un projet de création de voiries est envisagé. En effet, l'acquisition récente de parcelles va permettre de créer une nouvelle rue dénommée rue de l'Eglise (délibération 2021-46) mais aussi de procéder à l'extension de 125 mètres linéaires de l'actuelle rue du Melda. Le projet s'élève à 148 276.75 € HT et celui-ci peut être subventionné par le biais de la DETR. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver ce projet, d'intégrer et d'ajouter ces voiries à la voirie communale existante et de l'autoriser à déposer une demande de DETR pour celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** le projet de création de la rue de l'Eglise et extension de la rue du Melda d'un montant de 148 276.75 € HT et l'intégration de ces nouvelles voiries à la voirie communale,  
**CHARGE** d'établir les documents afférents et de déposer une demande de DETR pour ce projet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-51 : RUE DE L'EGLISE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE  
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de création de voirie est envisagé. En effet, l'acquisition récente de parcelles va permettre de créer une nouvelle rue dénommée rue de l'Eglise (délibération 2021-46). Le projet s'élève à 99 127.50 € HT et celui-ci peut faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours par Troyes Champagne Métropole. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver ce projet et de l'autoriser à déposer cette demande de fonds de concours pour celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** le projet de création de la rue de l'Eglise d'un montant de 99 127.50 € HT,  
**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de fonds de concours pour celui-ci.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-52 : RUE DU MELDA : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de création de voirie est envisagé. En effet, l'acquisition récente de parcelles va permettre de procéder à l'extension de la rue du Melda. Le projet s'élève à 49 149.25 € HT et celui-ci peut faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours par Troyes Champagne Métropole. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver ce projet, d'ajouter cette nouvelle voirie communal à celle existante et de l'autoriser à déposer cette demande de fonds de concours pour celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le projet d'extension de la rue du Melda d'un montant de 49 149.25 € HT et l'intégration de cette nouvelle voirie,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les documents afférents et de déposer une demande de fonds de concours pour celui-ci.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-53 : SDDEA : INSTALLATION D'UN REGARD ET D'UN ENSEMBLE DE COMPTAGE AU CIMETIÈRE  
Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu du SDDEA pour l'installation d'un regard compact et d'un ensemble de comptage au cimetière d'un montant de 581.39 € HT soit 697.67 € TTC et demande à l'assemblée d'approuver celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis reçu du SDDEA pour l'installation d'un regard compact et d'un ensemble de comptage au cimetière d'un montant de 581.39 € HT soit 697.67 € TTC.

**CHARGE** Monsieur de le signer et de lancer les travaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-54 : IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR NOTRE TERRITOIRE

Monsieur le Maire explique avoir rencontré un représentant de l'entreprise TSE, opérateur français de l'énergie solaire photovoltaïque, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller, Valbonne (06560) et le Président Mathieu DEBONNET. En effet, un projet de création d'une centrale de panneaux photovoltaïques au sol, au lieu-dit "Les Vallées" qui pourrait porter sur une surface de 15 hectares environ lui a été présenté. Les propriétaires du terrain sont favorables à ces travaux. Il est rappelé que ce terrain se situe 2AUX de notre PLU, c'est à dire qu'il est nécessaire que la zone 1AUX soit aménagée avant de pouvoir entamer quelque opération sur la zone 2AUX.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**N'EST PAS FAVORABLE** à ce projet qui se situe en zone 2AUX de notre PLU, en sachant qu'aucun projet n'est pour l'instant lancé en zone 1AUX.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-55 : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu l'article L612-1 du CGCT, modifié par la loi 2012-1510 du 19/12/2012 stipulant que le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2021, hors crédits afférents aux emprunts.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2022 à hauteur du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2021, non compris ceux afférents à la dette soit :

- chapitre 20 : 3 200 € x 25 % = 800 €

- chapitre 21 : 466 000 € x 25 % = 116 500 €

- chapitre 23 : 10 000 € x 25 % = 2 500 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-56 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODIFIÉ

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde et qu'il était à mettre à

jour suite à de nombreux changements intervenus notamment les élus du conseil municipal, les personnes âgées de plus de 70 ans... La commission PCS s'est donc réunie récemment et a procédé à la mise à jour des informations qui a été diffusée aux membres de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTÉ** le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour et  
**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à sa diffusion.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-57 : TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ : APPROBATION DE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020  
En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole ainsi que du Compte Administratif 2020 approuvé par délibération communautaire du 3 juin 2021.  
Ce document d'information présente de manière synthétique l'action de TCM en 2020 au service du territoire. Sans être exhaustif, la Communauté d'Agglomération a porté son effort sur trois priorités.

### **1 – La gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19**

TCM s'est particulièrement mobilisé, en étroite coordination avec les acteurs locaux, pour protéger la population et les entreprises face à la pandémie de Covid 19 :

- achat et distribution de matériels de protection aux habitants, entreprises et professionnels de santé (masques, gel hydroalcoolique, gants, blouses, charlottes, lunettes, etc.). Notons que TCM a passé une commande groupée de 210 000 masques pour le compte des communes membres ;
- organisation et déploiement des moyens logistiques importants pour réaliser les campagnes de dépistage et de vaccination à Troyes, Estissac, Bouilly et Lusigny-sur-Barse. Aujourd'hui, près de 220 000 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin sur notre territoire.

### **2 – Le soutien en faveur des entreprises pour favoriser l'emploi**

TCM a initié ou accompagné diverses actions dans l'exercice de sa compétence Développement économique :

- labellisation « site industriel clés en main » du Parc du Grand Troyes (ce référencement accroît l'attractivité de cette infrastructure communautaire au niveau national et international) ;
- requalification des parcs d'activités communautaires (à l'image du Parc du Grand Troyes où une nouvelle voie a été créée pour desservir l'entreprise Garnica) ;
- lancement d'une étude sur la création d'une zone d'activités à Bouilly destinée aux artisans locaux (sur un terrain de 7 hectares le long de la RN 77) ;
- aménagement de la zone artisanale de Cupigny à Creney-près-Troyes (pour répondre aux besoins des artisans locaux) ;
- participation à hauteur de 429 425 € au fonds de Résistance créé par la Région Grand Est pour soutenir la trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire sous de prêts à taux zéro (28 entreprises bénéficiaires sur les 35 dossiers présentés en 2020), etc.

### **3 – La qualité et l'efficacité du service public**

Dans ce domaine également, TCM a poursuivi son effort afin de garantir un service de qualité à la population :

- labellisation des espaces France Services d'Estissac et de Saint-Lyé/Bouilly (fonctionnant comme un guichet unique, ces structures renseignent les administrés et leur permettent d'effectuer les démarches administratives) ;
- réhabilitation de la digue de Fouchy à Troyes et La Chapelle Saint-Luc (ces travaux protègent les populations, administrations et entreprises riveraines du risque inondation) ;
- entretien des cours d'eau (38 km) pour favoriser l'écoulement des eaux et lutter contre le risque d'inondation ;
- structuration du projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire afin d'attirer des professionnels de santé sur le territoire et lutter contre la désertification médicale ;

- maintien du service public durant la crise sanitaire (transports en commun, médiathèque Jacques Chirac, ramassage des ordures ménagères...), etc.

A travers ces actions, TCM a su affirmer la solidarité comme valeur essentielle et jouer son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

#### Le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole ci-annexé.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

\* Borne de recharge électrique pour les automobiles : le devis a été reçu en Mairie et indique un reste à charge à hauteur de 1 800 € pour la commune. Les frais d'exploitation seraient, eux aussi, supportés par la commune et Monsieur GORNEAU fait remarquer que cela consomme. La question se pose quant à son utilité surtout avec la proximité de zone commerciale BE GREEN qui en compte déjà de nombreuses, Bouranton qui en a installée une récemment... Il n'y a aucune urgence et le conseil étudiera plus amplement ce dossier.

\* Monsieur le Maire a demandé un devis pour la pose de décorations de Noël sur des candélabres ainsi que la fourniture des fixations afférentes.

\* Monsieur le Maire a rendez-vous lundi 15 novembre prochain pour l'installation de vidéoprotection aux entrées du village avec l'entreprise CEGELEC. Il faudra étudier le système à utiliser (filaire, radio...).

\* Boîte à livres : Monsieur le Maire explique avoir reçu un lycéen dont le projet scolaire, avec 2 de ses camarades, est de mettre en place une boîte à livres dans une commune et lui avoir indiqué que Thennelières serait intéressée. Une rencontre va être organisée afin de mettre en place les modalités de cette installation.

\* Vente de l'ancien photocopieur : une seule offre d'un montant de 204 € TTC a été reçue. Le photocopieur lui sera donc vendu au prix proposé.

\* 11 Novembre : La cérémonie débutera à Ruvigny puis continuera à Thennelières. À l'issue, un pot sera offert dans la salle communale de Thennelières.

\* Monsieur le Maire demande que soit prévue l'installation d'anciens barnums un samedi matin.

\* Décorations de Noël : l'installation par les conseillers est prévue le 20 novembre prochain à 9h00.

\* Un cambriolage a eu lieu le dimanche 07 novembre après-midi, dans la commune.

\* Aire de covoiturage : Monsieur le Maire explique avoir reçu la Déclaration Préalable du Département pour l'implantation d'une aire de covoiturage vers l'autoroute permettant d'accueillir 49 véhicules avec barrières, espace clôturé, abri pour les personnes qui attendront...

- Bilan d'halloween : tout s'est bien passé, mais, l'année prochaine, il faudra le faire plus tôt, le défilé devient dangereux pour les participants dans les rues dès la nuit tombée.

Séance levée à : 20h30

En mairie, le 10/11/2021

Le Maire

Bernard ROBLET

